

## L'enseignement professionnel : 2 plateaux techniques (ateliers)

### Espace Rural Environnement

- Floriculture : production et commercialisation de plantes à vocation décorative
- Production de fruits et légumes
- Aménagement et entretien des espaces verts



### Hygiène Alimentation Service

- Préparation, distribution et vente de produits culinaires
- Entretien des locaux et des équipements
- Entretien du linge

# Segpa du collège Jean Rostand

## La SEGPA en quelques chiffres :

- 16 élèves en 6e
- 16 élèves en 5e
- 16 élèves en 4e
- 16 élèves en 3e

- 1 directeur adjoint de Segpa
- 3 professeurs spécialisés
- 2 professeurs d'atelier
- des professeurs du collège (EPS, Sciences, Anglais)

321, avenue du Fournas

83300 DRAGUIGNAN

Tél : 04 98 10 67 87

Fax: 04 98 10 67 97

Mél du directeur Segpa : [ce.0831293E@ac-nice.fr](mailto:ce.0831293E@ac-nice.fr)

Site web du collège :

<http://www.ac-nice.fr/jrostand>



Pourquoi la taxe  
d'apprentissage  
(TA) est elle  
importante pour  
nous ?

## La SEGPA du collège

Le collège Jean Rostand se situe sur la commune de Draguignan est dispose d'une **SEGPA** ( Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) qui accueille des élèves en difficulté d'apprentissage : ils bénéficient d'un enseignement adapté et personnalisé.

Dès la 4ème, ils découvrent le **monde professionnel** dans les ateliers du collège (HAS et ERE) et lors des stages (10 semaines sur les 2 dernières années).

Après la SEGPA, ils pourront poursuivre leurs études en **Lycée Professionnel** ou en **CFA** (centre de formation d'apprentis).

La plupart des élèves de SEGPA prépare un CAP et certains intègrent un BAC Pro.

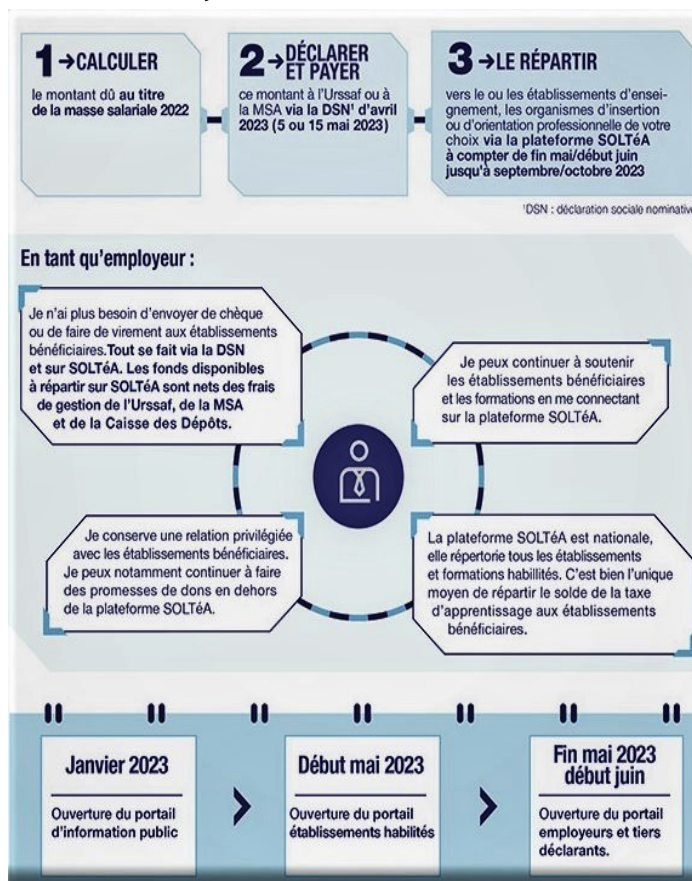
L'offre de formation sur notre secteur est très diversifiée : métiers de la bouche, de la mode, de la beauté, service à la personne, bâtiment, hygiène et propreté, la vente, l'horticulture, l'aménagement paysager, la fleuristerie, la maintenance automobile ou de matériels parcs et jardins...etc...

## A quoi sert la taxe d'apprentissage ?

La **taxe d'apprentissage** que nous récoltons permet la mise en œuvre de **projets innovants** tout en donnant des conditions de travail optimales à nos élèves :

- équipement des ateliers ERE et HAS
- achat de tenues professionnelles
- déplacements pour les projets, les visites de Lycées Pro, de CFA, au forum des métiers
- achat des matières premières

## La TA, comment la verser ?



## La plateforme SOLTEA : Mode d'emploi

**1** : Accéder à la plateforme SOLTÉA (lien actif le 1er avril 2023)

**2** : Connectez-vous à votre **espace privé** en tant qu' « **entreprise assujettie** ».

Vous accédez, alors, au moteur de recherche

**3** : Renseigner Collège Jean Rostand ou **Code UAI : 0831274J** dans la barre de recherche

**4** : Renseigner votre souhait d'affectation par le **pourcentage** que vous souhaitez flécher vers le **collège Jean Rostand**

**5** : L'URSSAF et la Caisse des dépôts et consignations feront le nécessaire pour prélever, répartir et reverser les fonds versés au collège à partir de votre déclaration du solde de la taxe d'apprentissage via la DSN (déclaration sociale nominative) du mois d'avril 2023.